

Fonds vert pour la renaturation des villes & villages : ouverture des candidatures pour 2024



Les solutions de renaturation des villes apportent également un ensemble de co-bénéfices sociaux et environnementaux aux populations urbaines. Elles contribuent à atténuer le dérèglement climatique, à restaurer la biodiversité, et à améliorer la santé et le cadre de vie des habitants via la régulation hydraulique, le stockage du carbone, la dépollution de l'air, du sol, de l'eau ou la qualité apportée aux paysages du quotidien. Le développement de l'agriculture urbaine peut également participer à la production alimentaire locale tout en constituant souvent un levier d'inclusion sociale et de vivre ensemble.

Dispositif créé en 2023 et porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

En 2023 : près de 830 lauréats, pour des subventions totales de près de 120M€, permettant la renaturation de près 630ha, avec 3,45M de résidents à proximité de ces espaces de nature.

Liens utiles

[En savoir plus sur aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr)